

Ensuite, dépenser plus ou moins, là n'est pas l'essentiel : il faut dépenser mieux et s'en donner les moyens.

Cela passe par des professionnels de santé de qualité, respectés, bien honorés, en quantité suffisante, mieux répartis.

Si la liberté devient source d'anarchie, il faut savoir accepter la mise en place de directives de préférence incitatives plutôt que coercitives. La santé et l'enseignement sont la priorité du XXI^e siècle. Ne gâchons pas notre chance d'en être des acteurs responsables.

Fernand VICARI
Juillet 2003

FALLAIT-IL SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD ?

Fin juillet, comme d'habitude, le Ministre de la Santé et le Gouvernement ont sollicité la CSMF pour envisager la signature d'un protocole d'accord avec les Caisses d'assurance maladie, permettant d'améliorer le contenu du règlement conventionnel minimal. Propositions impératives avec menace de publier un règlement conventionnel minimal totalement pénalisant.

Finalement, il y avait autant de bonnes ou de mauvaises raisons pour signer cet accord. Si le bureau de l'UMESPE avec amertume a accepté de ne pas être responsable de cet échec, c'est pour les raisons suivantes :

- même insuffisant cet accord apporte 160 millions d'euros d'honoraires remboursables pour les médecins du secteur I, qui sont les spécialistes situés au bas de l'échelle des revenus, surtout en ce qui concerne les spécialités cliniques.

- cet accord prend en compte notre demande de repousser la mise en place de la CCAM tant que nous n'aurons pas obtenu une révision des propositions du pôle nomenclature et une enveloppe complémentaire ; ce point est fondamental pour les hépatogastroentérologues car comme vous le savez, la CCAM publiée le 15 mars 2001, entraîne une diminution d'au moins 10 % de chiffre d'affaires, liée à l'endoscopie digestive.

- enfin cet accord n'est pas une convention et n'entraîne aucune contrainte pénalisante individuelle.

Par contre, cet accord ne règle rien à moyen terme et ne prend pas en compte les demandes légitimes d'espace de liberté tarifaire qui ne pourront être portées que dans la réforme de la sécurité sociale avec l'arrivée des complémentaires ; réforme qui doit être mise en place dans les semaines à venir et se poursuivra vraisemblablement sur une année, avant que nous

n'ayons une nouvelle convention pour les médecins spécialistes, c'est-à-dire au mieux fin 2004. Dans les dernières négociations personnelles que nous avons eues avec le Ministre, il nous a été malheureusement opposé outre l'absence de mobilisation de la base depuis plus d'un an, mais également les allers-retours de ceux qui ont prôné pendant trois mois le déconventionnement et qui ont fait finalement, dans l'Orne et dans la Sarthe, un accord local avec la CCAM. Si la base la plus extrémiste faisait des accords locaux, il nous semblait difficile d'argumenter et de refuser un accord à minima au niveau national. Dernier point : le règlement conventionnel minimal qui doit être publié comportera la même écriture du DE, ce qui nous permettra de maintenir le mot d'ordre d'utilisation de celui-ci dans le cadre de la légalité, tel que nous le lançons depuis deux ans, en sachant que de trop nombreux hépatogastroentérologues du secteur I ne l'ont pas assez utilisé.

Cet accord nous permet de nous battre de l'intérieur, dans le cadre de la réforme, de ne pas être marginalisés et de pouvoir porter nos demandes de réforme de structure, prenant en compte les besoins de la médecine spécialisée, qui déboucheront secondairement à travers la réforme des nomenclatures, sur des demandes financières. Il est certain que le contexte économique de notre pays, depuis un an, ne favorise pas l'écoute financière des médecins spécialistes, qui sont encore considérés à tort comme des nantis. Il faut marteler aux décideurs le rôle important des médecins spécialistes, le rôle important des hépatogastroentérologues, c'est le but des Assises. Nous vous demandons d'y participer en masse avant le tumulte des revendications de la rentrée qui étoufferont forcément nos voix.

Jean-François REY
Président
Septembre 2003